

COMMUNIQUÉ

Rapport de la Cour des Comptes sur l'alternance, le développement de l'apprentissage remis en cause

Depuis deux ans, le SNUEP-FSU alerte sur le déficit structurel de France Compétences, incapable de financer le développement de l'apprentissage voulu par le gouvernement précédent. Les critiques émises par le SNUEP-FSU sont confirmées par le rapport de la Cour des Comptes publié le 23 juin 2022.

Dans ce rapport, la Cour des Comptes questionne la stratégie nationale de l'alternance et l'efficacité des politiques menées en la matière. Face à cette stratégie et ces politiques, le SNUEP-FSU, quant à lui, ne constate aucune plus-value de qualité de formation et d'insertion dans l'emploi pour la jeunesse en général, ni pour les jeunes de la voie professionnelle en particulier. D'ici la fin 2022, près de 20 milliards d'euros d'argent public auront pourtant été dépensés. Comme le préconise la Cour des Comptes, le SNUEP-FSU continue à demander l'arrêt immédiat des aides exceptionnelles versées sans aucune contrepartie aux employeurs d'apprenti-es.

La loi *Avenir pro* et les divers plans de financement de la formation professionnelle (PIC, 1 jeune / 1 solution, plan de relance...) supposés permettre une meilleure adéquation entre formation et emploi comme répondre « aux besoins en compétences des entreprises » apparaissent inefficaces : les problèmes de pénurie de main d'œuvre n'ont jamais été aussi importants.

Le SNUEP-FSU a toujours dénoncé les politiques de libéralisation de l'offre d'apprentissage. Ces politiques fragilisent la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et font disparaître des formations jugées trop coûteuses ou trop peu attractives. Ce rapport de la Cour des Comptes confirme l'urgence de remettre en place de la concertation entre les différents acteurs afin de garantir une offre de formation qui réponde à la fois aux attentes des usagers mais aussi aux besoins et aux enjeux futurs de notre pays. Dans ce cadre, le service public et notamment l'Éducation nationale et les lycées professionnels ont un rôle primordial à jouer.

La libéralisation de l'apprentissage n'a pas du tout été anticipée par le ministère de l'Éducation nationale. La Cour des Comptes souligne le retard pris dans le contrôle de la qualité des « formations » en apprentissage dans les milliers de CFA créés ces trois dernières années. Le SNUEP-FSU a récemment rappelé au ministère l'importance de son rôle sur le sujet ainsi que son impréparation quant à l'accroissement de la certification lui incombant. Celle des apprenti-es vient s'ajouter aux tâches habituelles de certification et de cours des professeur-es de lycée professionnel, rendant la fin d'année scolaire intenable et privant de cours les élèves des lycées professionnels publics.

Le SNUEP-FSU dénonce la présentation faite par la Cour des Comptes de l'apprentissage comme « solution unique pour les élèves en difficulté ». La soi-disant meilleure insertion pour les apprenti-es de CAP et bac pro s'appuie sur des études statistiques biaisées, servant d'argument depuis plus de 20 ans pour dévaloriser les lycées professionnels et leurs formations sous statut scolaire. Le SNUEP-FSU rappelle que ces derniers accueillent tous les jeunes sans distinction, discrimination ou sélection, au contraire de l'apprentissage. Investir pour les élèves défavorisé-es, sous représenté-es en apprentissage, c'est investir dans les lycées professionnels pourtant fortement attaqués par le quinquennat précédent.

Loin d'être la panacée pédagogique ou le modèle unique à développer, l'apprentissage, comme tout modèle de formation, a ses limites. Il doit être réinterrogé à l'aune des objectifs qu'on lui assigne et de son coût pour la société. Pour le SNUEP-FSU, il ne peut en aucun cas se substituer aux lycées professionnels et modéliser le service public de l'Éducation nationale.